

Voté en Commission Mixte Paritaire des Avocats Salariés le 21 juillet 2006

I. ENSEMBLE DU BARREAU FRANCAIS HORS BARREAU ILE DE FRANCE

	01/01/2007	01/01/2005	Pourcentage
Avocat 1 ^e année (ex. 1 ^e année de stage)	21 500	20 050	7,23%
Avocat 2 ^e année (ex. 2 ^e année de stage)	23 300	21 660	7,57%
Avocat 3 ^e année	26 900	26 600	1,13%
Avocat après la 3 ^e année	30 100	28 750	4,70%
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession	37 600	35 880	4,79%

II. BARREAU DE PARIS ET ILLE DE FRANCE

	01/01/2007	01/01/2005	Pourcentage
Avocat 1 ^e année (ex. 1 ^e année de stage)	23 400	21 850	7,09%
Avocat 2 ^e année (ex. 2 ^e année de stage)	25 500	23 850	6,92%
Avocat 3 ^e année	30 300	30 000	1,00%
Avocat après la 3 ^e année	34 000	32 320	5,20%
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession ou titulaire d'une mention de spécialisation	40 500	38 690	4,68%